



ARS / HPST

Appel à projet et d'autorisation

[Le décret n°2010-870 du 26 juillet 2010 est paru](#)

Décrets de mise en place des ARS

- . [Décret n° 2010-336](#) et [n° 2010-337](#) du 31 mars 2010 : créent officiellement les agences régionales de santé (ARS) et précisent la composition du conseil de surveillance à la tête de chacune d'elles.
- . [Décret n° 2010-338](#) : énonce les modalités et moyens d'intervention des ARS et leurs relations avec les représentants de l'État
- . [Décret n° 2010-339](#) : précise leur régime financier.
- . [Décret n° 2010-340](#) : commission nationale de concertation pendant la mise en place des agences régionales de santé
- . [Décret n° 2010-341](#) : comités d'agence, représentation syndicale et délégués du personnel dans les agences régionales de santé
- . [Décret n° 2010-342](#) : comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des agences régionales de santé
- . [Décret n° 2010-343](#) : portant application de l'article L. 143210 du code de la santé publique
- . [Décret n° 2010-344](#) : conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
- . [Décret n° 2010-346](#) : Commissions de coordination des politiques de santé
- . [Décret n° 2010-347](#) : Conférences de territoires
- . [Décret n° 2010-348](#) : Conférence Régionale de Santé et de l'Autonomie
- . [Arrêté du 31 mars 2010](#) portant fixation du budget primitif du premier exercice de l'agence régionale de santé de Bretagne

- [La loi LOI no 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires](#)
- [Support pédagogique de présentation de la loi HPST](#)
- [Installation des 26 préfigurateurs des Agences régionales de santé \(ARS\)](#)
- [Première réunion des préfigurateurs des ARS](#)
- [Comprendre la nouvelle procédure d'autorisation des établissements et services sociaux et médico-sociaux](#)
- [Evolution du cadre réglementaire](#)

Le 31 août 2010